



112ème Assemblée générale de l'Association des Intérêts de Pinchat: Procès Verbal

27 mars 2024, à l'école de Pinchat

Invités : M. Christian Robert CA Veyrier
M. Jean-Marie Martin CA Veyrier
Mme Aline Tagliabue Maire de Veyrier
Mme Sonja Molinari CA Carouge
Les représentants de l' Association contre la décharge de la Place Verte
Association Pinchat Vert
Association Veyrier Rasses Marais
Association Tricouni

Excusés : M. Raffaele Fraomene CA Carouge
Mme Stéphanie Lammar CA Carouge

La séance est ouverte à 20h20, le Président accueille les Conseillers administratifs de Veyrier et la Conseillère administrative de Carouge, les membres de l'AIP présents, ainsi que les représentants des différentes associations de quartiers.

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale 2023

Le PV de l'Assemblée générale de 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapports du Président, du trésorier et des vérificateurs aux comptes

Rapport du Président :

Jean-Eudes Gautrot, Président de l'AIP, souhaite la bienvenue et remercie les Conseillers administratifs pour leur présence. Il accueille également les représentants de autres associations présentes.

L'année 2023 a été calme pour l'AIP. Pas de referendum, ni de procédure juridique. Mais c'est probablement le calme avant la tempête. En effet de nombreux dossiers que nous avons évoqués lors de précédentes assemblées vont prochainement évoluer.

- Cette année, la grillade de l'AIP prendra une forme quelque peu différente car nous nous associerons avec l'école de Pinchat pour organiser la « fête du printemps ». Le lieu de la fête sera comme pour notre traditionnelle grillade le préau de l'école de Pinchat. La date sera un peu plus tôt que d'habitude, puisque l'évènement se déroulera le 31 Mai. Nous nous réjouissons d'être associé à cette fête qui réunira plusieurs générations.
- Les travaux au chemin de Pinchat sont prévus pour démarrer en Janvier 2025. Il s'agit de doubler la route existante de l'autre côté de l'allée de chêne pour faire une voie pour le bus et les voitures. Nos craintes sont très grandes d'être bloqué dans nos chemins puisqu'à notre connaissance aucune négociation sur des emprises de parcelle avec les propriétaires n'ont pour l'instant abouti dans la descente vers le rondeau, hormis celle qui avaient fait l'objet de développement (la crèche et le clos de Pinchat). Les aménagements au niveau du rondeau, l'élargissement de la voie pour aménager un arrêt de bus au niveau d'Emmaus, ne sont évidemment pas à la hauteur de l'enjeu. La stratégie qui consiste à installer des feux à partir de la route de Veyrier pour séquencer le trafic n'augure rien de bon pour la mobilité des Pinchatois. Ceci d'autant plus que le projet de piste cyclable dans la descente vers le val d'Arve est définitivement abandonné en raison des oppositions des associations de protection de la nature.
- Le dossier de la décharge de matériaux inertes prévu à la place verte, que M. Egger nous avait présenté lors de l'AG de l'an passé va bouger. Il devra y avoir une modification du plan directeur cantonal, demandant un vote du grand conseil, l'adoption d'un plan de zone par le conseil d'Etat et enfin l'autorisation d'exploitation. Toutes ces procédures commenceront à l'été 2024 et feront l'objet d'enquête publique et de possibilité d'opposition. L'AIP s'associera à ces démarches d'opposition et à d'éventuels recours juridiques.
- Concernant la levée des déchets encombrants au porte à porte, nous avons tous reçu le flyer de la mairie nous annonçant une relevée annuelle agendée au 29 Mai, ce qui ne nous paraît pas suffisant.
- Route de Troinex : nous avons abordé le sujet de la sécurité et de la nécessité de construire un trottoir continu dans les précédentes assemblées. Les autorités cantonales nous ont informé qu'une étude environnementale stratégique allait être faite.

Rapport du trésorier

La situation est saine avec un bénéfice net de CHF 2'399.06,- et un total des actifs de CHF 84'210.72,-

Revenus totaux : 9'312.65

Dépenses totales : 6'913.59

L'association compte 160 membres.

Rapport des vérificateurs aux comptes:

Les vérificateurs aux comptes Mme. Cherbuliez M. Marcelli confirment que l'état des recettes et des dépenses ainsi que la fortune correspondent avec exactitude aux pièces justificatives fournies.

3. Approbation des rapports

Les rapports du Présidents, du trésorier et des vérificateurs aux comptes sont approuvés à l'unanimité.

4. Elections du comité, du Président, du vice-Président et des vérificateurs aux comptes

Deux membres du comité ne se représentent pas:

Gabriele Gras, la plus ancienne membre du comité (plus de 30 ans) qui ne peut pas être parmi nous pour des raisons de santé et que nous remercions chaleureusement pour son engagement.

Remerciements aussi à Pierre-Olivier Christen pour son engagement dans le comité.

Tous les autres membres se représentent pour l'année suivante:

Jean-Eudes Gautrot, Président

Thierry Schaffhauser et Stefano Moioli, Vice-Présidents

Frédéric Chapou, Trésorier

Alice Noël, Secrétaire

Catherine Schaffhauser, Isabelle Hofer, Gilbert Poujoulat, Marc Imhof et Michael Wagner.

Le comité et les vérificateurs aux comptes sont élus par acclamation.

5. Interventions des Conseillers administratifs de Veyrier et de Carouge concernant les différents dossiers en cours

Mme Molinari excuse ses collègues, qui ont une autre obligation ce soir.

Concernant le chemin de Pinchat, Mme Molinari nous informe que les négociations avec les propriétaires sont en cours (au jour d'aujourd'hui avec une quinzaine de propriétaires) afin de permettre l'élargissement du chemin de Pinchat. Le canton va procéder par étape afin de déposer différentes demandes d'autorisations de construire par tronçon. Le but étant que les travaux avancent en parallèle avec les travaux des Grands Esserts.

Les négociations avancent plutôt bien, l'objectif étant de déposer de la demande d'autorisation de construire en juin 2024 avec un début des chantiers envisagé pour début 2026.

La commune a beaucoup travaillé pour sauvegarder les chênes bordant le chemin de Pinchat. Une vingtaine d'arbres devront être abattu, mais la moitié des arbres environs pourra être épargnée.

Il ne sera pas possible d'avoir un site propre pour le bus tout le long du chemin. Le bus aura une voie propre à partir du site de Clos de pinchat jusqu'au feu du rondeau. Le foncier qui se situe sur le rondeau de carouge est un foncier cantonal. La commune accompagne le processus.

Au niveau du rondeau, il y a des difficultés techniques importantes (projet d'un tunnel techniquement impossible, pour cause de risque d'inondation). Toutefois, un élargissement est prévu pour permettre la sécurisation des cyclistes et des piétons. Il y a également une réflexion sur l'emplacement des arrêts de bus pour décentrer l'axe afin que la circulation soit plus efficace.

La condition de tous ces travaux, selon Molinari, est que le trafic diminue globalement. D'où le BHNS pour assurer un meilleur transport public. Avec de nouveau feux avec priorité pour le bus, afin d'augmenter les adeptes du transport public. Il y a une volonté de diminuer le trafic motorisé et de diminuer le trafic de transit. La commune collabore au travail sur le plan d'agglomération du grand Genève (P+R en France).

Suite à une consultation sur la vitesse et l'implication du bruit sur la santé (menée par M. Pierre Maudet) le chemin de Pinchat et la Route de Drize seront limités à 30 km/h.

Concernant le projet sur le site de Battelle, Mme Molinari n'est pas au courant d'une implication de M. Chatila dans le projet de l'Université et la Fondation immobilière de Carouge. Un recours est toujours pendant auprès du Tribunal Administratif, le projet est donc suspendu.

Le terrain de Battelle est sur un foncier cantonal. Depuis des années il y a des discussions et le PLQ de 2019 doit être mis en oeuvre. Mais pour cela le foncier cantonal doit passer au foncier communal. Ce transfert de détenteur du foncier est en négociation.

Une fois ce transfert effectué, le parc sera réaménagé pour créer un espace public avec un équipement qui augmenterait la qualité de vie du quartier. Il est aussi question d'un éventuel agrandissement de l'école de la Tambourine, qui touche actuellement à ses limites.

Finalement, Mme Molinari nous informe que la commune de Carouge est proche de la validation (au plus tard début 2025) de son PDComm. Ce dernier doit encore faire l'objet de consultations auprès des services techniques. Une procédure de consultations publiques aura ensuite lieu pendant 40 jours suivie de la soumission du PDCom au Conseil Municipal de Carouge pour le vote final.

Mme Tagliabue nous informe que suite aux nombreux soucis et plaintes des parents liés au parascolaire de l'école de Pinchat, la Commune a mis en place un restaurant scolaire sur le site de l'école pour les élèves des 1P et 2P. Cette initiative a été largement saluée par les parents des élèves ainsi que par les enseignants et les animateurs du GIAP.

Un restaurant scolaire pour tous les élèves pourra être réalisé à Pinchat dans le cadre de la rénovation de l'école de Pinchat (qui devrait avoir lieu une fois que l'école des Grands Esserts ouvrira).

M. Robert nous informe que les travaux pour le dédoublement du chemin de Pinchat entre la Route de Veyrier et le chemin vert devraient débuter en janvier 2025. Ces travaux ne devraient pas entraîner de limitation de la circulation.

Mais une tranchée devra être faite pour remplacer les collecteurs qui doivent être renouvelés, ce qui nécessitera une fermeture du chemin de Pinchat d'environ deux mois.

Concernant la décharge sur la Place Verte, il confirme que le Président a bien donné toutes les informations correctes et qu'une enquête publique devrait avoir lieu cet été.

Suite à une décision du Conseil Municipal, les lumières des écoles seront changées pour passer au LED. A l'école de Pinchat ce changement (plus écologique et plus économique) sera effectué l'été prochain.

Concernant l'indice de dépense de chaleur (voir dernière publication du journal de Pic Vert) la législation doit être modifiée. Pour les propriétaires de villa les délais sont reportés à environ trois ans. Une séance publique sera organisée une fois que la législation sera finalisée. M. Robert met en garde les propriétaires par rapport aux entreprises qui profitent actuellement pour vendre des services qui vont au-delà du nécessaire.

Au sujet des encombrants, la confusion a été clarifiée avec le nouveau flyer tous ménage arrivée dans nos boîtes aux lettres ce jour.

L'évaluation du projet a été revue, le Conseil Administratif a entendu les pétitionnaires (principalement l'AIV) et envisage de faire évoluer le système. Le but n'était pas de faire des économies, mais plutôt d'améliorer le tri et la réutilisation.

M. Martin ne peut pas encore partager les détails des comptes 2023, puisqu'ils n'ont pas encore été audités et ne sont pas encore passés au Conseil Municipal.

M. Martin nous informe que les inscriptions pour les logements (Fondation immobilière de Veyrier) des Grand Esserts vont ouvrir le 15 avril.

Il n'est pas possible de devenir propriétaire d'un appartement des Grands Esserts si vous êtes déjà propriétaire d'un autre bien. Selon le règlement des zones 3D de développement, l'acquéreur doit y résider durant 10 ans au moins.

6. Divers

Veyrier Rasses Marais - Bus 49

Mme Rizzo nous fait un résumé de l'historique du Bus 49 et de son passage prévu sur le chemin des Rasses et Bois Gourmand.

Veyrier Rasses Marais ne se positionne pas en tant qu'association, mais en tant que comité référendaire.

Mme Rizzo nous explique en détail les arguments contre le tracé du Bus 49 tel qu'il est prévu. (Sécurité des piétons et écoliers, destructions d'aménagements onéreux et récents, etc.) Le comité référendaire ne s'oppose pas au bus, mais demande un changement de son parcours.

M. Monnaz. (CM) intervient en tant que conseiller municipal pour exprimer son accord avec tous les points du comité référendaire. Mais avec la pesée des intérêts, il recommande tout de même de ne pas s'opposer au projet du canton parce qu'il perçoit un réel risque que la ligne soit complètement annulée si le référendum devait être victorieux.

M.Christophe Bollmann (habitant du chemin Vert) intervient pour nous informer du projet de la parcelle Universitaire Batelle. Il dénonce le fait que ce projet n'a pas de PLQ.

Il nous informe que 4 bâtiments sont prévus avec 500 logements pour environ 1000 habitants : 1 bâtiment Universitaire étudiants, 2 bâtiments pour la Fondation immobilière de Carouge, et 1 bâtiment appartiendrait à une société au nom de M. Chatila.

Selon M. Bollmann, Il s'agit d'un terrain de 5 hectares - ce qui représente des matières inertes de 125'000 m³ (soit l'équivalent de 50 bassins olympiques). Toute cette terre devra passer par le chemin de Pinchat (estimation : une année et demie de rotation de camions à raison de 6 camions de l'heure). Si cela devait se faire en même temps que les chantiers du chemin de Pinchat ca serait une catastrophe !

Gilbert Poujoulat, membre du comité, prend la parole pour honorer l'engagement de Gabriele Gras, membre sortante du comité.

L'assemblée est clôturée à 21h50 suivie de notre traditionnelle verrée.